

GUIDE DE L'EXPOSANT



8^{ème} SALON
des **Communes** et des
Intercommunalités
de **l'Ain**

Maires • Adjointes • Conseillers • Présidents d'Intercommunalité
Elus locaux • Décideurs publics • Agents des collectivités

AINTEREXPO BOURG-EN-BRESSE
VENDREDI 18 OCTOBRE 2024



Ce guide est édité afin de faciliter votre installation au salon et vos donner toutes les informations pratiques nécessaires à votre participation.

INFORMATIONS PRATIQUES
AMENAGEMENTS DU STAND
COMMENT REUSSIR MON SALON ?

VOTRE CONTACT TECHNIQUE

Marie DEVILLE
m.deville@ap-media.fr
☎ **07 61 65 58 35**

L'équipe AP Média se tient bien sûr à votre disposition pendant le salon



SOMMAIRE

INFORMATIONS PRATIQUES..... 3

HORAIRES D'INSTALLATION ET DEMONTAGE.....	3
LIVRAISON DE COLIS ET MATERIEL.....	3
ACCES EXPOSANTS	4
SERVICES SUR LE SALON	5

AMENAGEMENTS DU STAND..... 5

STAND CLE EN MAIN.....	5
STAND NU	6
COMMANDE MOBILIER SUPPLEMENTAIRE	6
COMMISSION DE SECURITE	6
GARDIENNAGE	6

INFORMATIONS PRATIQUES

HORAIRE D'INSTALLATION ET DEMONTAGE

Dates	Installation exposants	Ouverture du salon au public	Démontage exposants
17 octobre 2024	14h00 – 19h00*		
18 octobre 2024		8h - 17h30	17h30 – 21h30

* Si vous faites appel à un standiste et que le délai est trop court, merci de nous en informer

LIVRAISON DE COLIS ET MATERIEL

Livraison uniquement le 17 octobre 2024 de 8h à 12h et de 14h à 17h30. Ceux-ci sont à livrer au Parc des Expositions de BOURG-EN-BRESSE en respectant les conditions suivantes :

- Chaque colis devra porter l'étiquette fournie ci-dessous dûment complétée.
- Si le matériel doit être récupéré, l'enlèvement par transporteur devra se faire le jour du démontage ou le lendemain, pas plus tard.

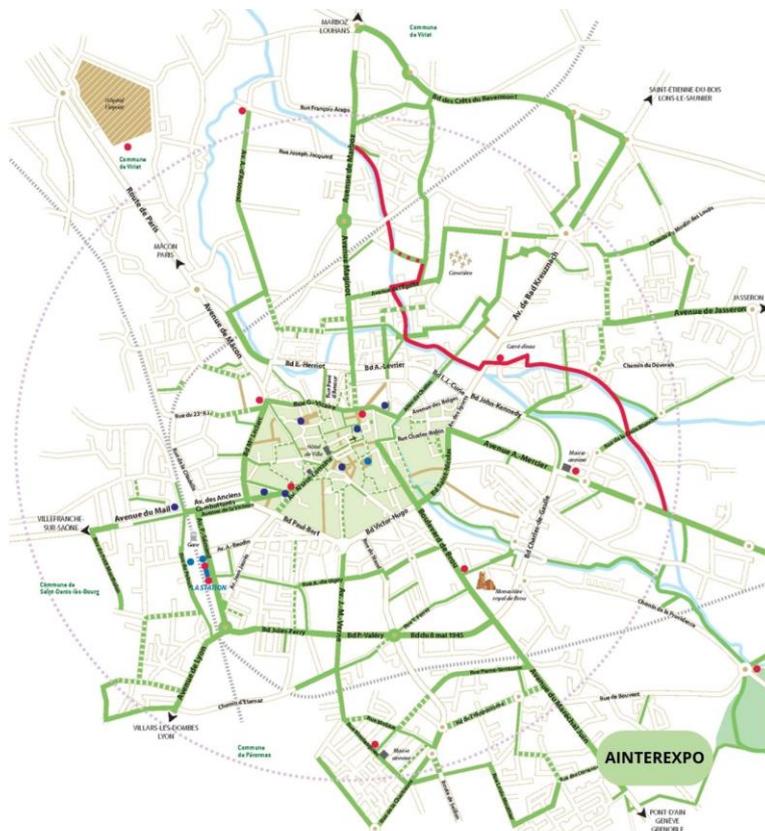
ETIQUETTE DE LIVRAISON

 <p>8^{ème} SALON des Communes et des Intercommunalités de l'Ain</p> <p>Maires • Adjointes • Conseillers • Présidents d'Intercommunalité Elus locaux • Décideurs publics • Agents des collectivités</p>	<p>AINTEREXPO BOURG-EN-BRESSE VENDREDI 18 OCTOBRE 2024</p>  <p>AMF de l'Ain Association départementale des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de l'Ain</p>
Adresse de livraison	
Destinataire (Nom - Prénom) : A renseigner.	
Chez :	Ainterexpo Parc Expo de Bourg-en-Bresse 25 Avenue du Maréchal Juin 01000 BOURG-EN-BRESSE
Informations obligatoires	
Manifestation : SALON DES COMMUNES ET DES INTERCOMMUNALITES DE L'AIN - 18 octobre 2024	
Espace, salle, stand où la livraison doit être effectuée : HALL B	
Nom du stand : A renseigner.	
N° du stand : A renseigner.	
Responsable du stand : A renseigner.	
Tél (mobile de préférence) : A renseigner.	

AP Média ou Le parc des expositions ne peuvent être tenus responsables en cas de casse / vol. Aucune des deux structures ne se chargera des frais de réception, dédouanement ou autre (port payé).
Il faudra veiller à bien identifier et sécuriser votre matériel.

ACCES EXPOSANTS

Parc des Expositions de Bourg-en-Bresse



PAR LA ROUTE : Autoroute A40, sortie Bourg Nord, Bourg Centre et Bourg Sud conseillée.



L'accès des véhicules des exposants est autorisé à proximité des halls suivant le planning d'installation pour le montage et le démontage. Il est strictement interdit de stationner sur l'accès à la voie pompier.

Le jour du salon, les exposants pourront se garer derrière le hall sur le parking exposants.

SERVICES SUR LE SALON

- **NETTOYAGE**

L'organisateur prend en charge le nettoyage des espaces communs.

Le nettoyage des stands et l'enlèvement du polyane (protection moquette) est à la charge de l'exposant ou sur devis auprès d'AP média.

- **WIFI**

Wifi public gratuit : code sur demande

- **RESTAURATION**

Vous pouvez passer commande auprès du traiteur officiel du salon :

Le Bon Accueil (email : bon.accueil01@orange.fr / tél : 04 74 22 28 81)

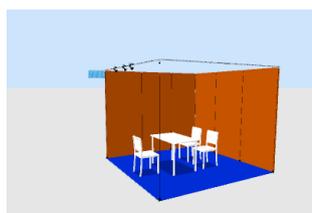
La carte traiteur pour commander vos prestations cocktails, petits-déjeuners sur stands ou vos repas est disponible dans l'onglet (consulter le guide du traiteur, en cliquant sur le bouton "Guide traiteur").

Les commandes seront à retirer au point "traiteur" à droite de l'accueil du salon.

AMENAGEMENTS DU STAND

STAND CLE EN MAIN

L'organisateur met à la disposition des exposants des cloisons de stand en bon état. Afin de maintenir la qualité de ce matériel, l'exposant ne doit pas utiliser d'autres accroches que des cimaises, des chainettes et crochets, de la patafix ou du scotch (non fournis par l'organisateur).



Exemple d'un stand de 9m²

A chaque superficie de stand correspond un équipement

Surfaces stand	Dotation(s)	Rampe(s) de spots
6m ² > 12m ²	1	1
18m ²	2	2
27m ²	3	3
36m ²	4	4

Composition de mon stand équipé :

- **Cloisons** de mitoyenneté, couleur blanche (hauteur 2,50m), **traverse de façade** en structure aluminium,
- **Enseigne drapeau** double face 45*20cm,
- Accès pour **alimentation électrique**, **prévoir des rallonges et multiprises (non fournies par l'organisateur)**,
- **1 rampe de 3 spots** lumineux,
- **Moquette** sur les stands (enlèvement du polyane à votre charge le jour de votre installation),
Pour info, la moquette sera de couleur miel d'or sur les stands et bleu chiné dans les allées.
- **1 dotation mobilier** comprenant : 1 table rectangulaire (1.10 x 0,70) + 3 chaises + 1 corbeille. ***Si vous souhaitez installer votre propre mobilier, nous pouvons enlever la dotation fournie avec votre stand.***

STAND NU

Le stand nu est livré avec un accès électrique et moquette mais sans enseigne, sans cloisons, sans mobilier, sans spots lumineux (à votre charge).

Tout aménagement de stand dépassant une hauteur de 2,50 mètres doit être soumis à l'approbation de l'organisateur du salon, nous faire parvenir un plan décorateur.

IMPORTANT : Aucun élément de décoration (cloison, mobilier, affiche, enseigne...) ne doit dépasser les limites du stand matérialisé au sol par la moquette ou les structures du stand. Il est strictement interdit de clouer, visser et coller sur les cloisons des stands et les aménagements du Parc des expositions, ainsi que de procéder à tous travaux touchant aux conduits de fumée, d'eau, d'air comprimé, aux circuits électriques et téléphoniques du bâtiment. Toute réparation consécutive à une dégradation constatée sera intégralement facturée au titulaire du stand.

COMMANDE MOBILIER SUPPLEMENTAIRE

Pour toute commande de **mobilier supplémentaire**, celle-ci passe directement par notre prestataire Lign'Expo.

Rendez-vous sur leur site : [Showroom Produits - Lign-e](#)

Sélectionnez le mobilier que vous souhaitez dans votre panier, créez votre compte et validez votre commande.

Pour toute question n'hésitez pas à contacter directement Lign'Expo par e-mail (lignexpo@lignexpo.com) ou par téléphone au 06 10 20 03 60.

COMMISSION DE SECURITE

Passage de la commission de sécurité, le **17 octobre 2024**. Les aménagements doivent être terminés. Présence obligatoire du responsable de votre stand si vous exposez des produits dangereux. Le chargé de sécurité du salon examinera la conformité de votre stand.

Les exposants devront lui fournir les procès-verbaux de classement au feu des matériaux de décoration utilisés et de montage de stand si fait par un standiste.

GARDIENNAGE

L'organisateur se charge de la surveillance générale du salon dans les meilleures conditions mais il s'agit d'une obligation de moyens et non de résultat. La surveillance des aménagements des stands demeure sous la **responsabilité exclusive de l'exposant** (ne laisser aucun objet de valeur en dehors des heures d'ouverture, être particulièrement vigilant durant les périodes de montage et de démontage des stands).